



Département : Ardèche
Arrondissement : Largentière
Canton : Vallon Pont d'Arc

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N ° 56 AUTORISANT L'UTILISATION DU PARKING DES
COMMERCES POUR LA VENTE DE BRIOCHES**

Le Maire de la commune d'UZER,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route.
- Vu la demande de l'association Uzer en Fête.

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de l'opération « vente de brioche » au profit de l'ADAPEI

ARRÊTE

Article 1 :

Les bénévoles sont autorisés à utiliser le parking public du pôle commercial pour leur manifestation **les matinées des 18,19 et 20 octobre 2024 de 7h30 à 12h00.**

Article 2 :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking des commerces (côté droit).

Article 3 :

Cette autorisation est révoquée à tout moment si l'intérêt de l'ordre public l'exige.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois après sa notification.

Uzer, le 14/10/2024

